

STATISTIQUES

FISCALES



2012-2020

LE CIVISME FISCAL

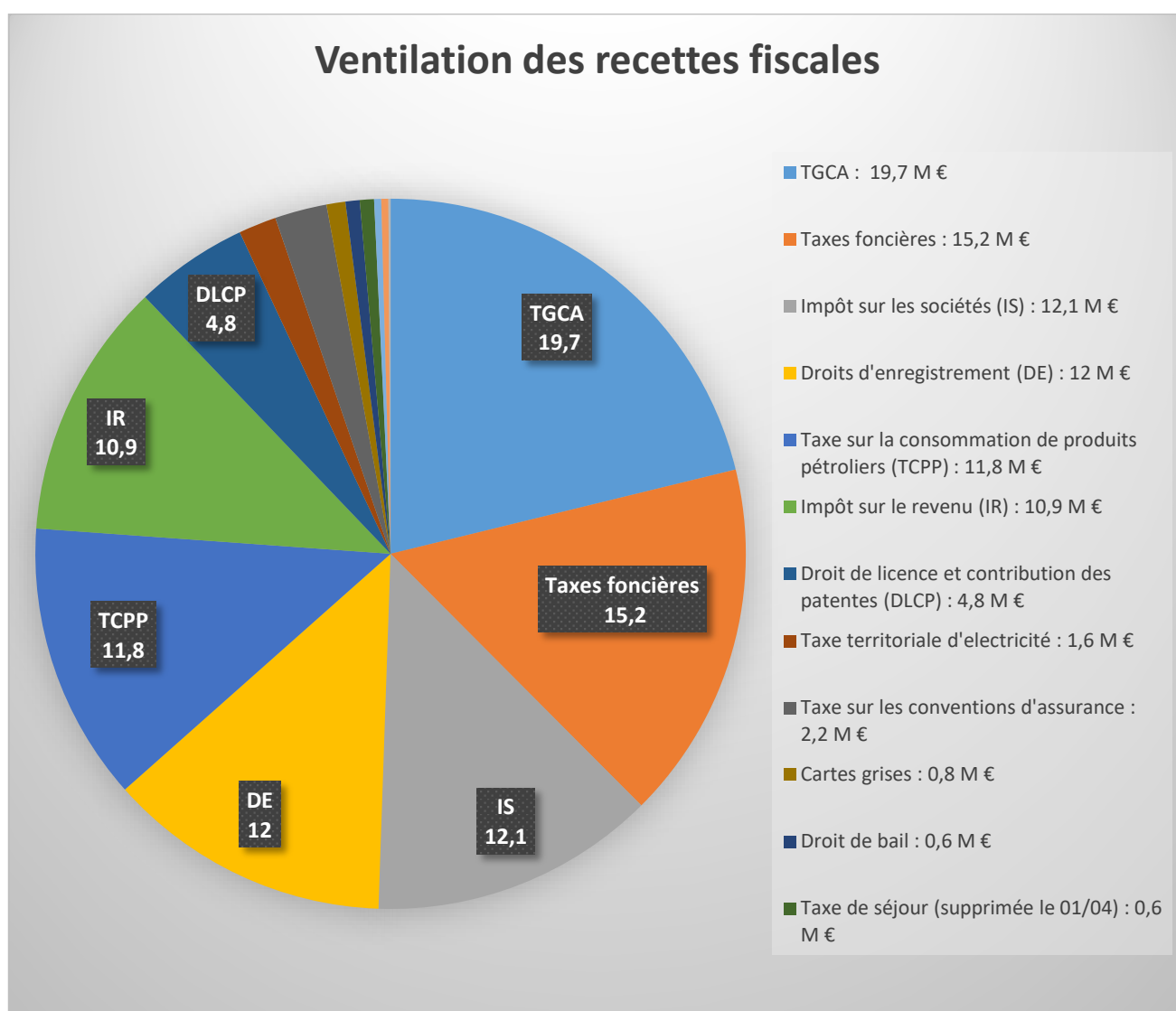
NOTRE INTÉRÊT À TOUS

www.impots-saint-martin.fr

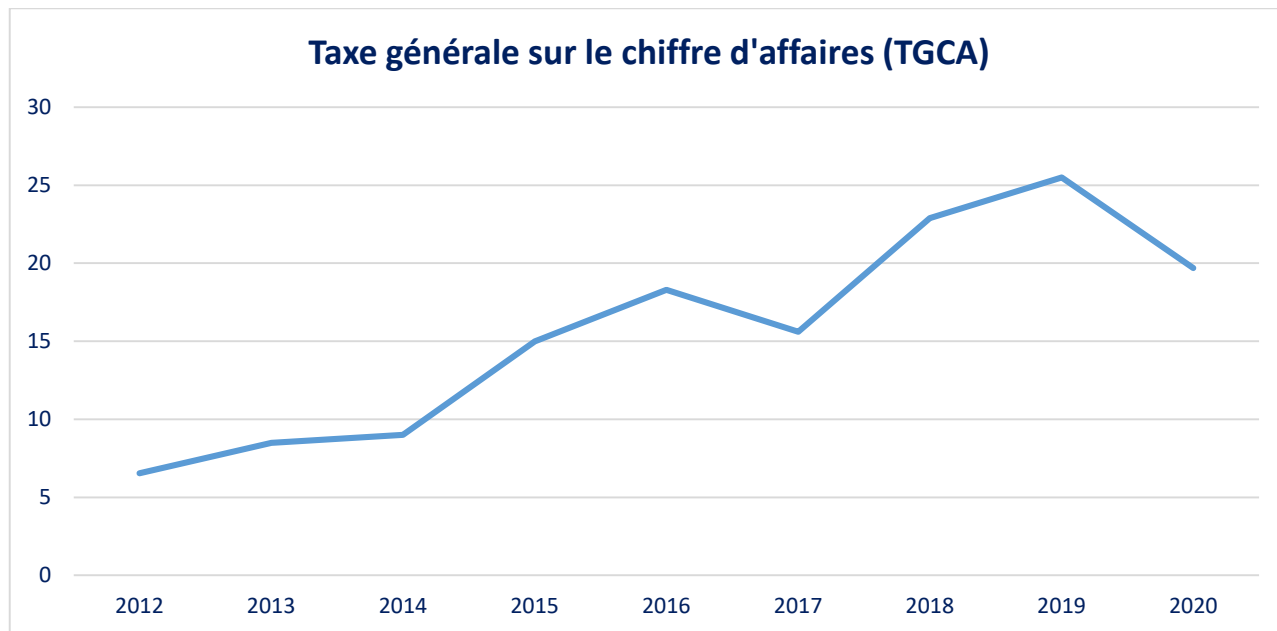
L'ANNEE 2020

Le niveau global des recettes fiscales marque un retrait significatif par rapport à l'année 2019, en raison du contexte sanitaire et de ses effets sur l'économie du territoire, qui est largement tournée vers le tourisme.

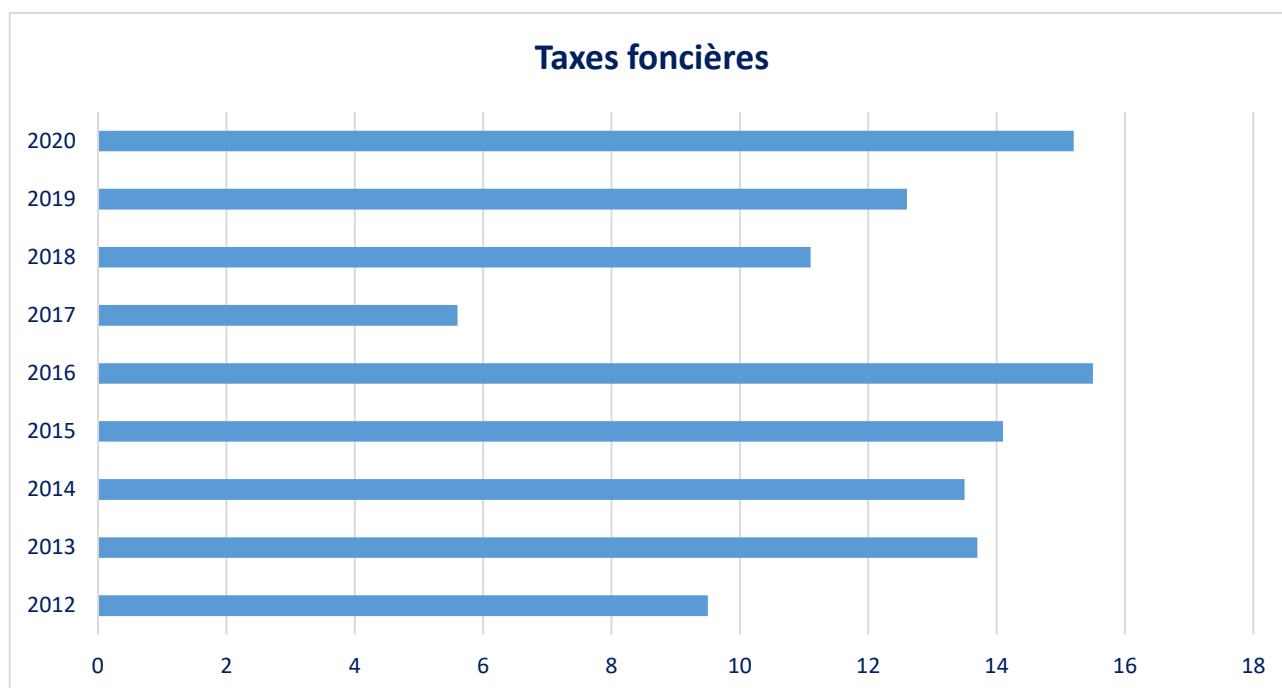
Le total des recettes s'établit ainsi à 93 millions d'euros, contre 107 millions d'euros (M €) en 2019.



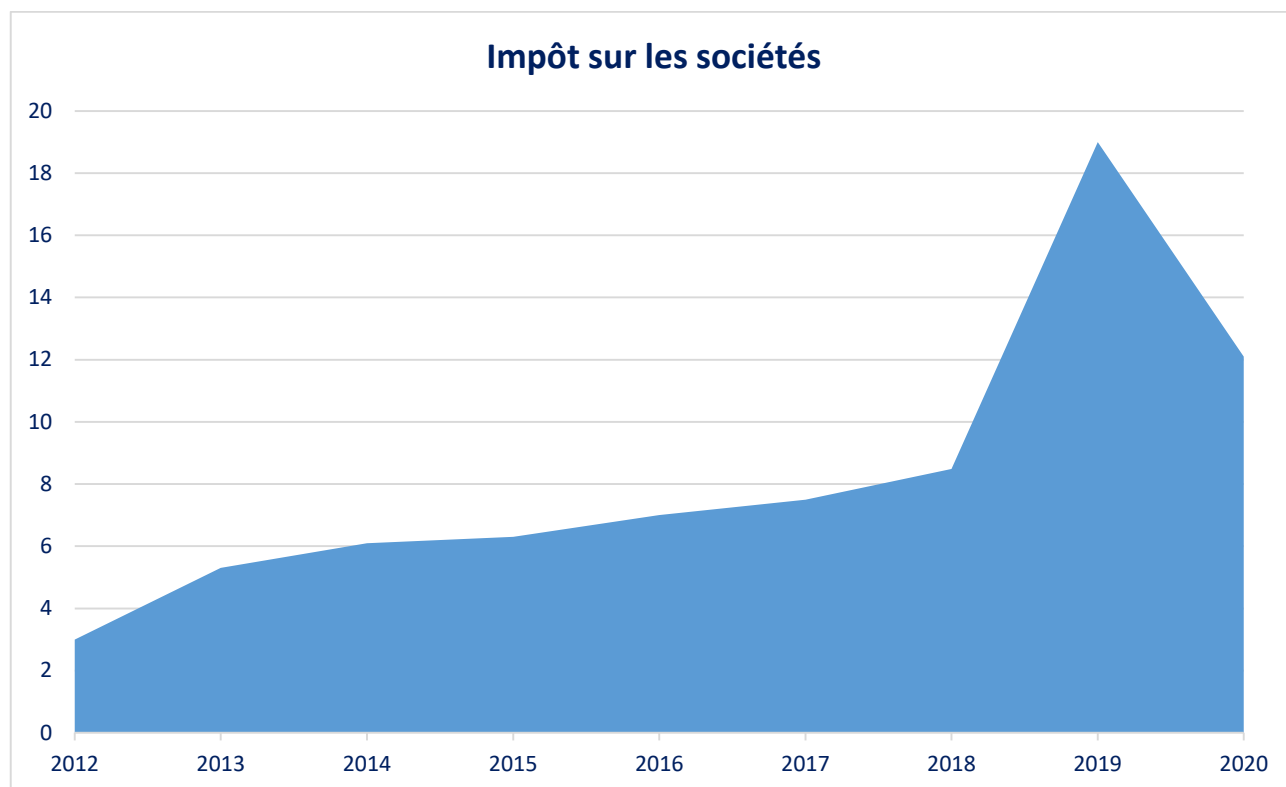
Commentaire : L'évolution de fond du montant global de recettes fiscales est dynamique en tendance, les deux années de baisse (2017 et 2020) observable correspondant respectivement au cyclone Irma et à la crise pandémique. Sur les 17 catégories d'impôts et taxes pris en compte, 6 ont un produit supérieur à 10 millions d'euros, et 7 un produit inférieur à 1 million d'euros.



Commentaire : La taxe générale sur le chiffre d'affaires est de loin l'impôt dont le plus dynamique en termes de recettes, puisque celles-ci ont presque quadruplé entre 2012 et 2019, tout en marquant le pas à deux reprises ; en 2017 suite au ralentissement de l'activité économique suite au cyclone Irma, puis en 2020 en raison des effets de la pandémie sur l'économie locale.

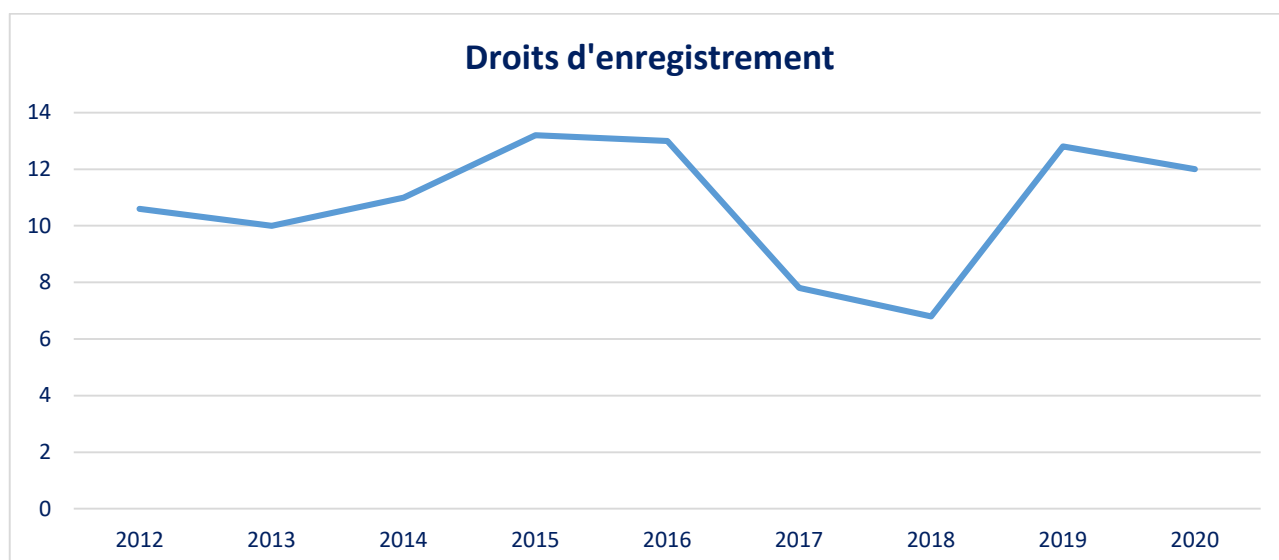


Commentaire : Le niveau de recettes des taxes foncières a été fortement affecté par le cyclone Irma en 2017, la collectivité ayant pris une délibération d'exonération des logements affectés par l'événement climatique. Suite aux travaux de rénovation et de reconstruction entrepris, la base imposable et le niveau de recettes ont presque retrouvés en 2020 leur niveau de 2016¹, confirmant le fait que les taxes foncières étant des impôts directs non liés au cycle économique, les recettes correspondantes ne sont pas affectées à court terme par le niveau d'activité économique.

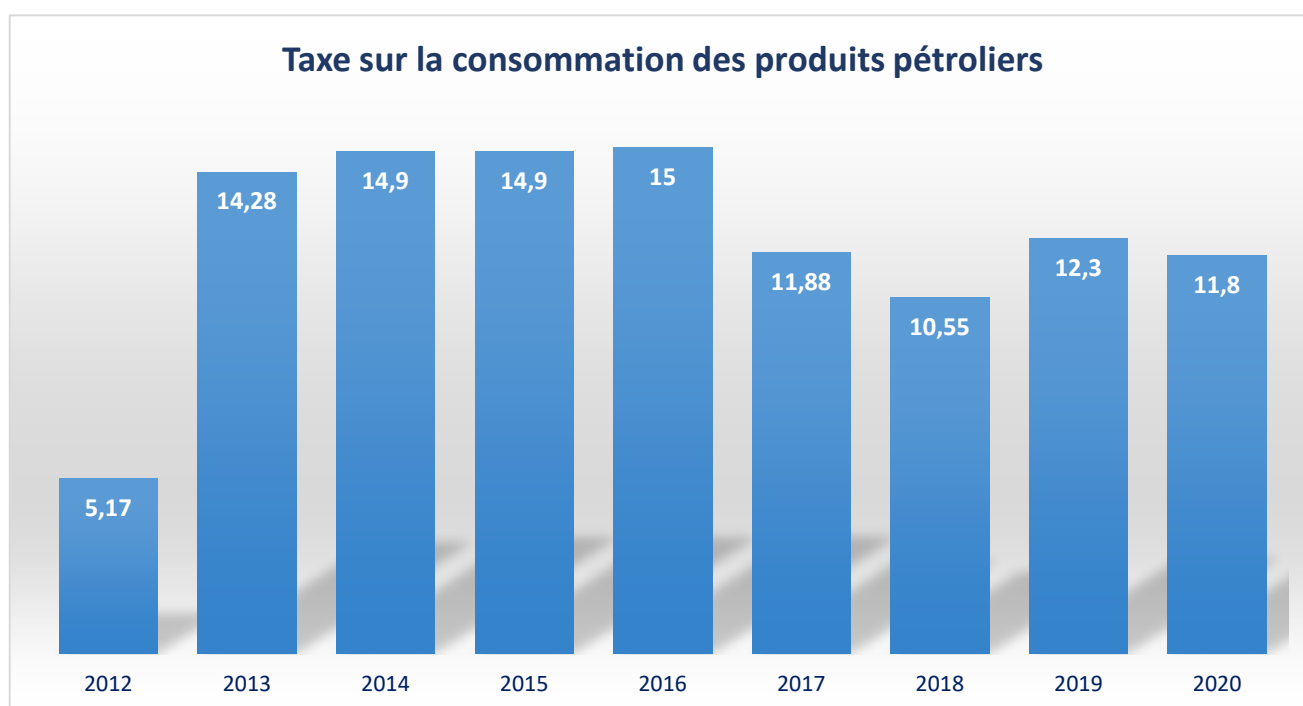


Commentaire : L'impôt sur les sociétés est le plus dynamique sur la période, au cours de laquelle la seule baisse de recettes observable correspond à l'année 2020 et à la crise touristique liée au contexte pandémique. Il est à noter que cette évolution s'inscrit dans un cadre législatif (taux d'imposition, exonérations et crédits ou réductions d'impôt) qui a très peu évolué.

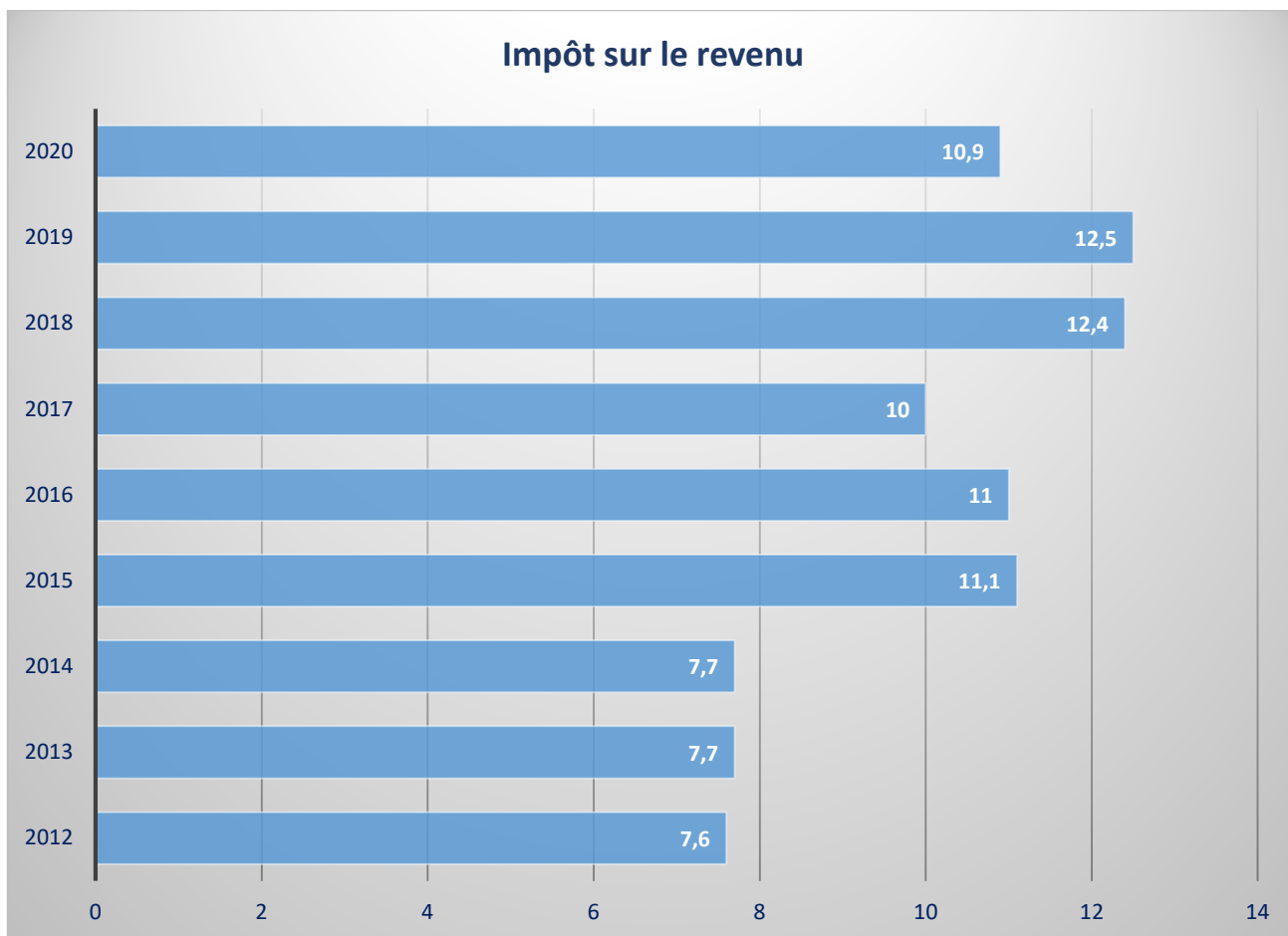
¹ Etant précisé que les taux d'imposition aux taxes foncières sont inchangés depuis 2011.



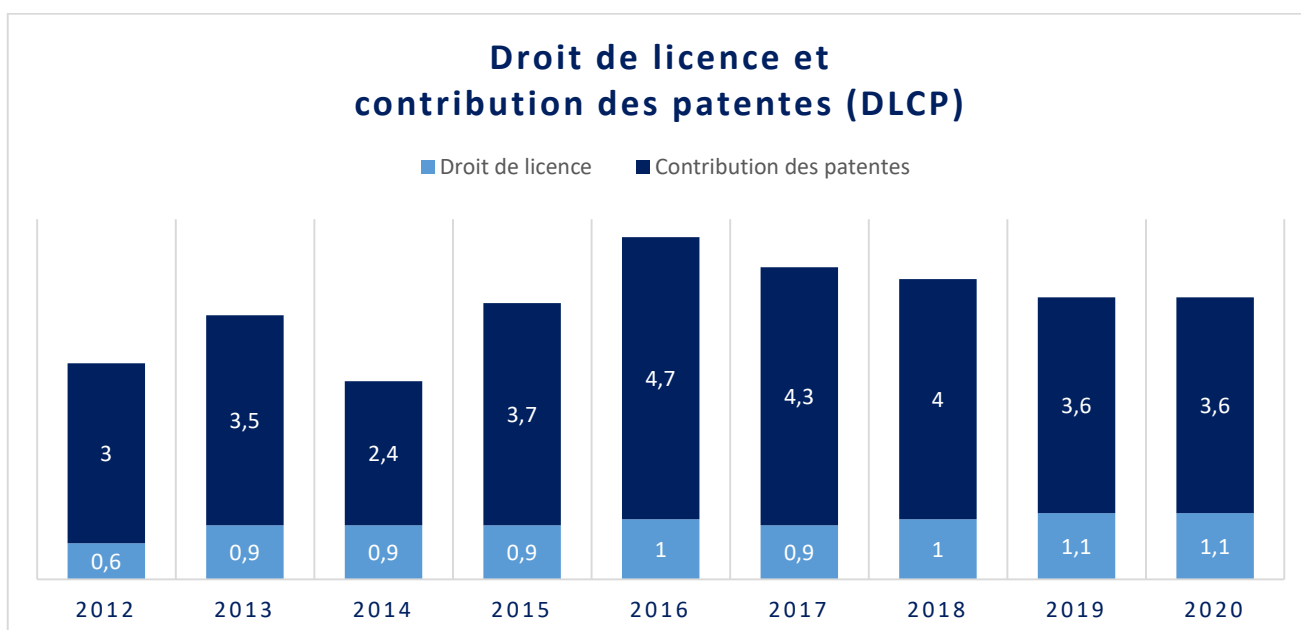
Commentaire : Le niveau de recettes de droits d'enregistrement étant essentiellement lié au niveau de transactions immobilières, il est moins dynamique sur l'ensemble de la période que les impôts économiques tels que la TGCA ou l'impôt sur les sociétés. Les droits d'enregistrement constituent la seule catégorie d'impôt dont la baisse de recettes s'est poursuivie de manière sensible en 2018, suite au cyclone Irma de 2017, qui a eu un effet plus important sur les recettes en 2017 et 2018 que la crise pandémique en 2020.



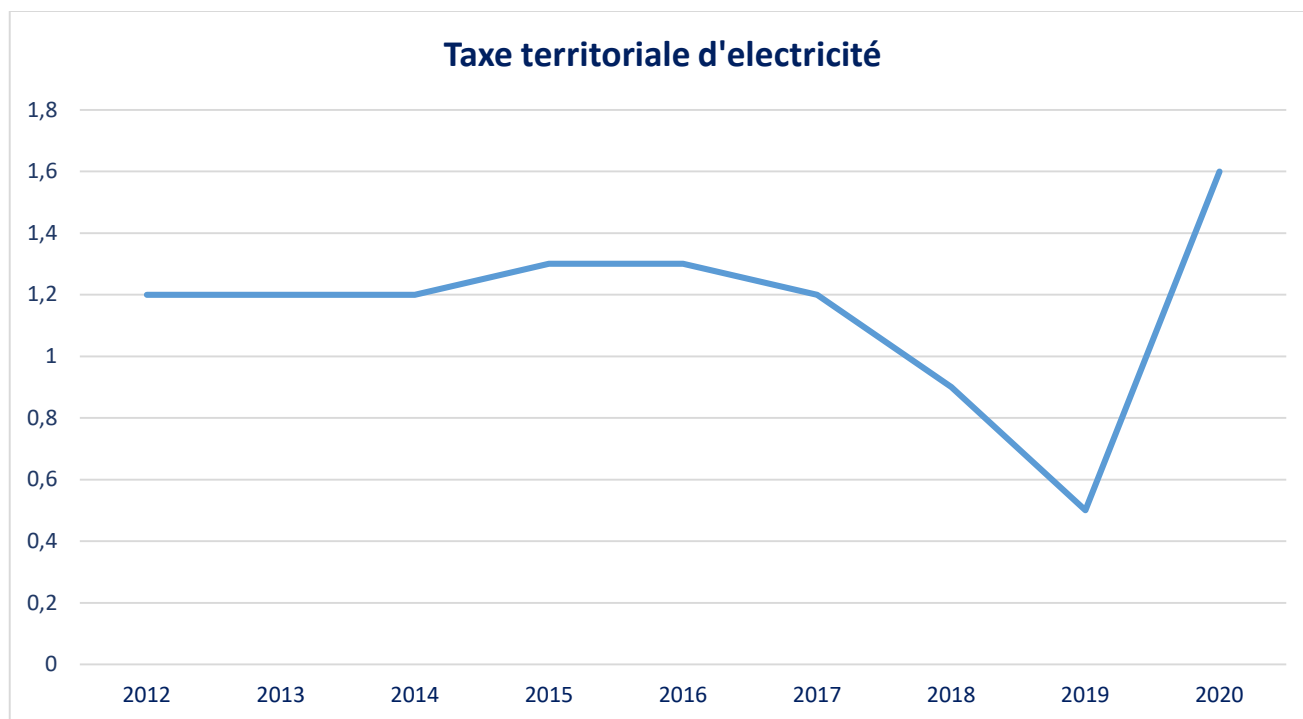
Commentaire : Les recettes de la taxe sur la consommation des produits pétroliers se caractérisent par une sensibilité au contexte, d'où les baisses enregistrées suite au cyclone Irma et depuis le début de la crise pandémique, et une particularité liée à l'insularité du territoire. En effet, une proportion très importante des volumes de carburant importés et consommés sur l'île correspond à du gazole industriel destiné à alimenter l'usine de production électrique exploitée par EDF. La part représentée par cette consommation spécifique dans le produit de la taxe est de l'ordre de 80%. Or une exonération va s'appliquer de manière progressive de 2022 à 2028 aux carburants consommés dans le processus de production électrique.



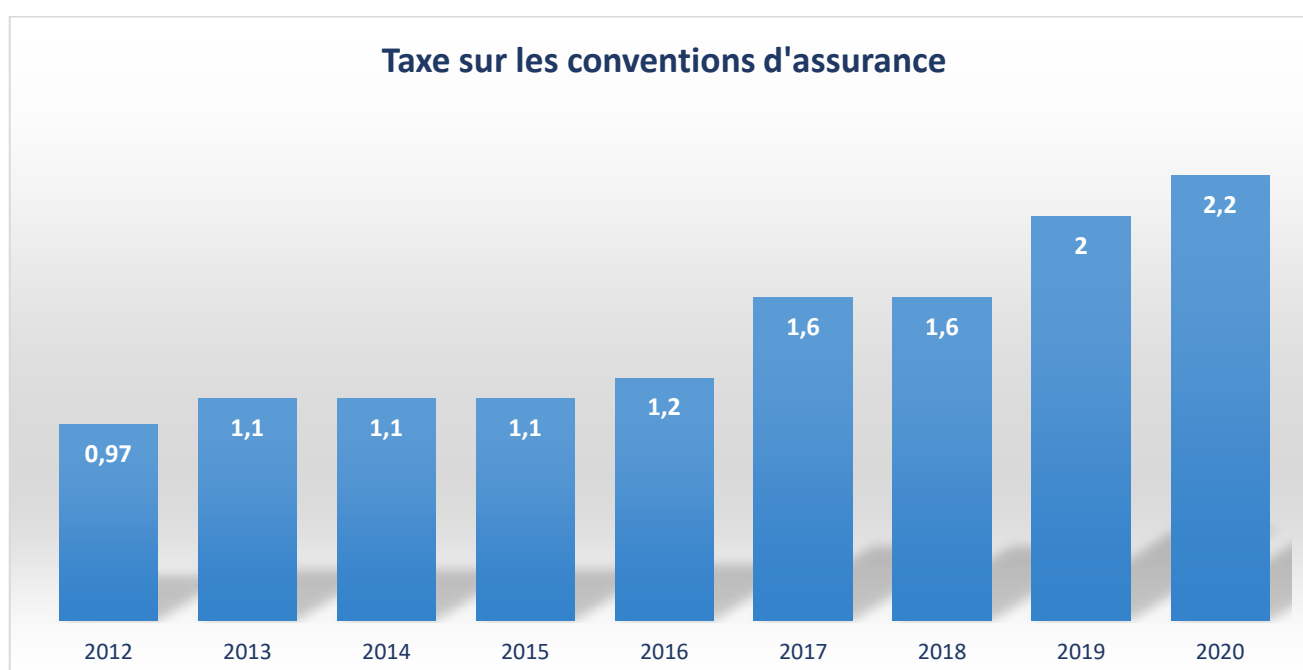
Commentaire : Les recettes d'impôt sur le revenu ont augmenté de 43% sur la période, et sont donc dynamiques, malgré une sensibilité aux éléments de contexte défavorables tels que le cyclone Irma en 2017 et les effets de la crise pandémique en 2020.



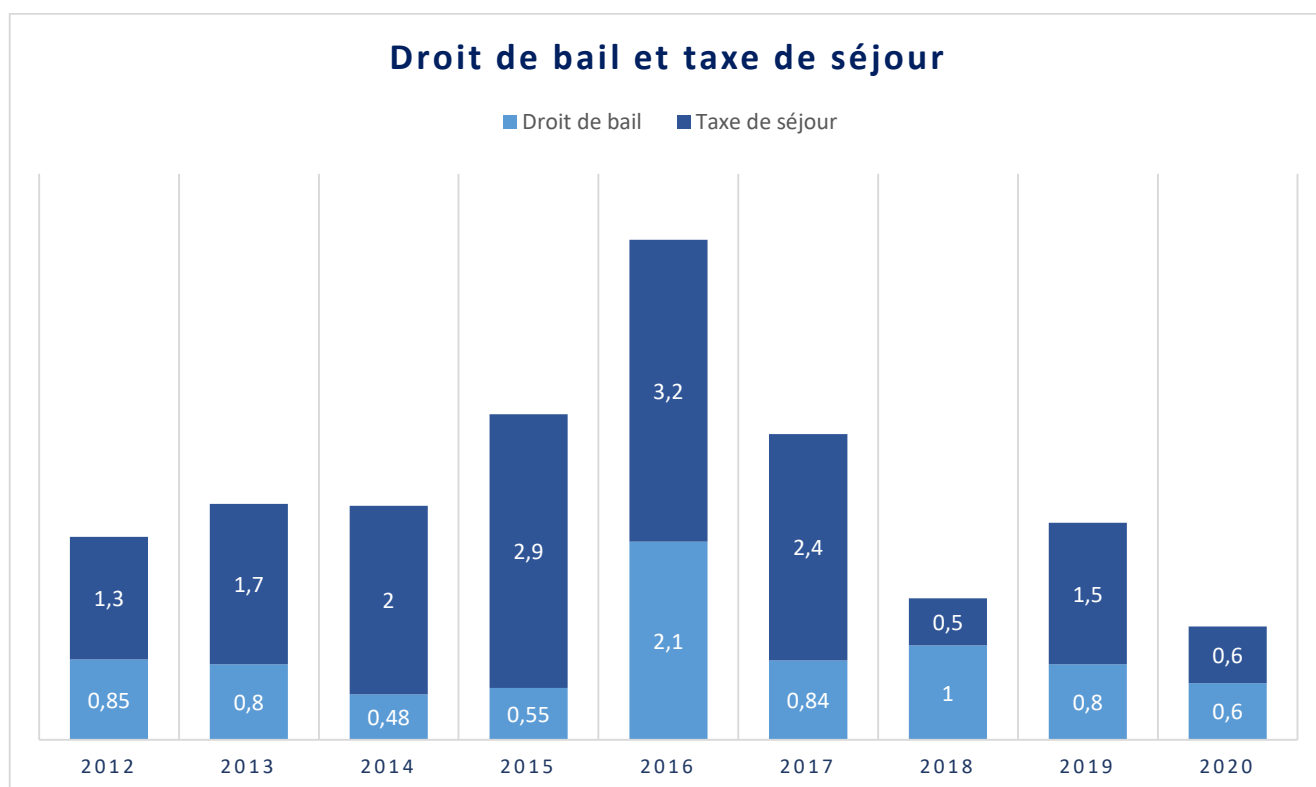
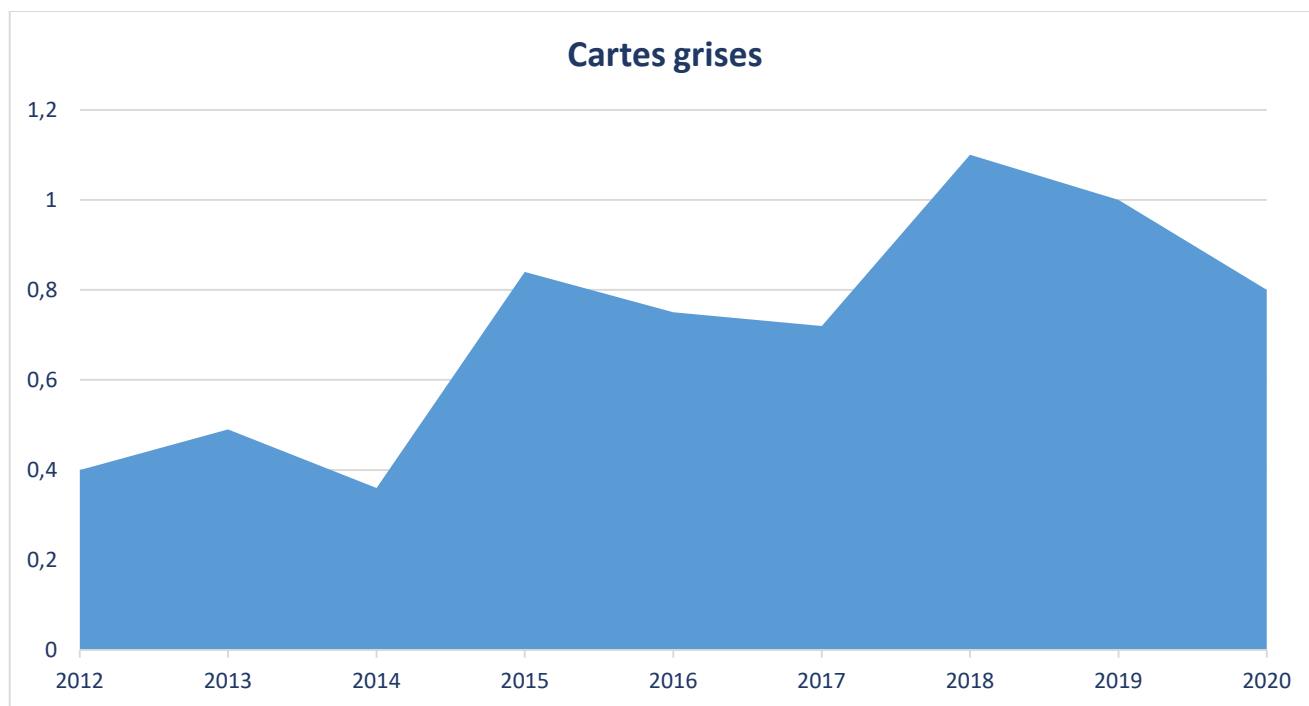
Commentaire : L'évolution des recettes de DLCP, et plus particulièrement de la contribution des patentes, est atypique, notamment par le retrait enregistré en 2014, qui peut s'expliquer par les spécificités de l'assiette de la taxe, qui pour une proportion importante des entreprises redevables, est assise sur les investissements réalisés.



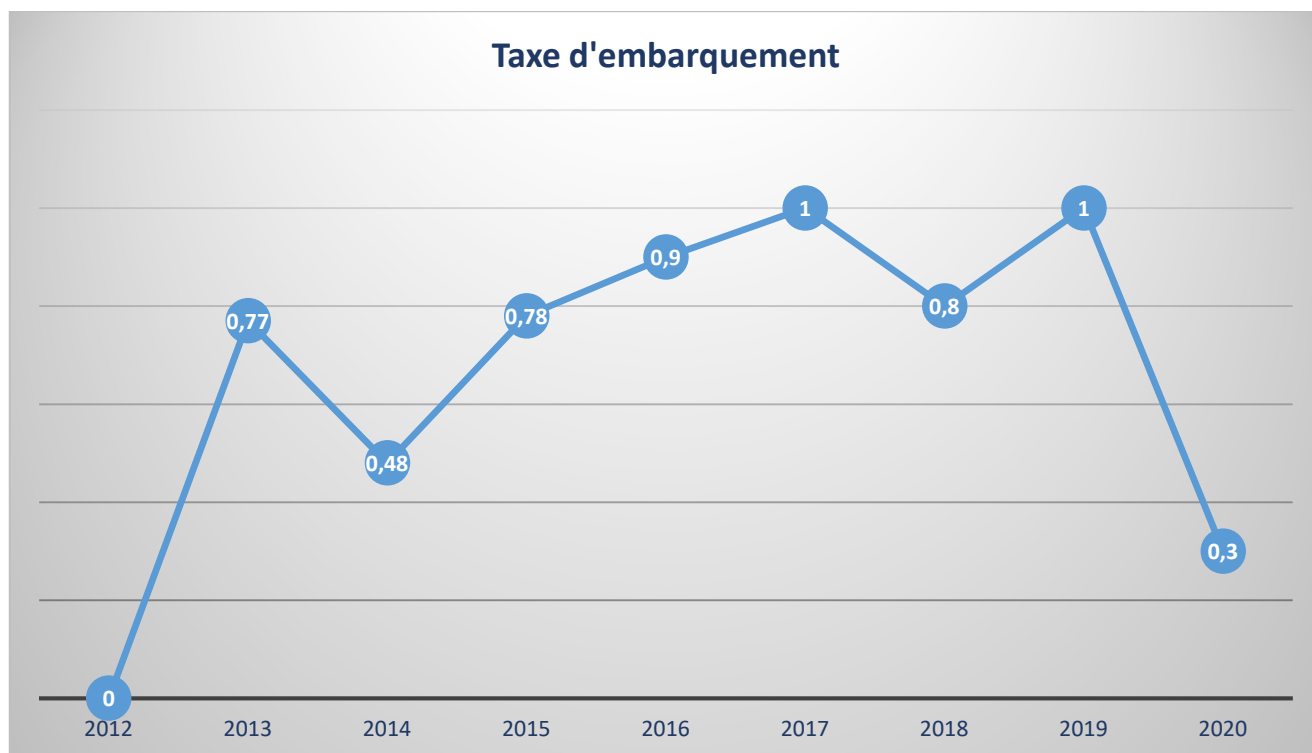
Commentaire : La taxe territoriale d'électricité est perçue pour le compte de la collectivité sur le consommateur final d'électricité par le biais de la facturation des prestations de fourniture d'électricité.



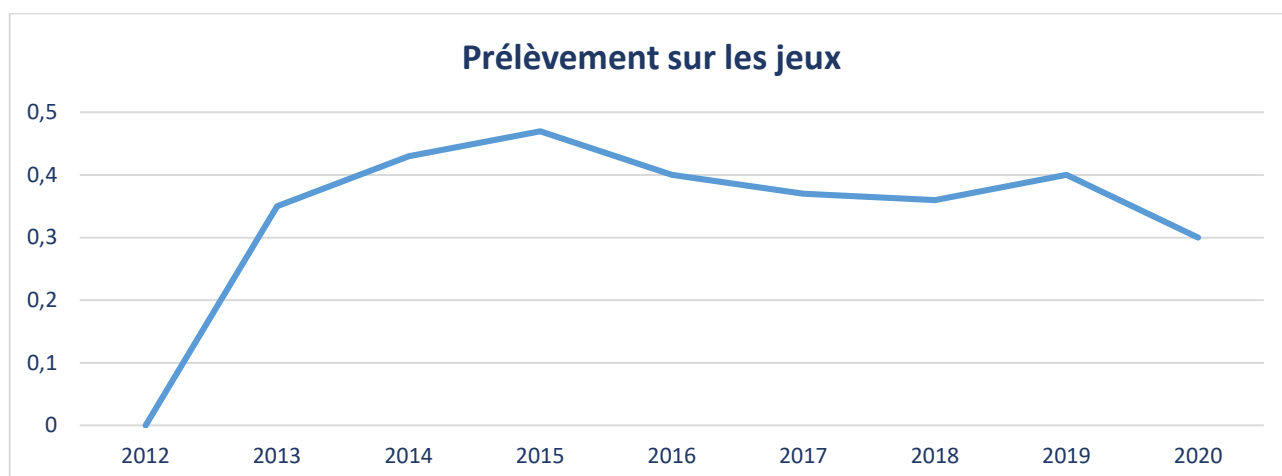
Commentaire : La taxe sur les conventions d'assurance est un impôt dont les recettes sont dynamiques et dont la particularité est d'avoir une tendance haussière lorsque le contexte est défavorable, ce qui se traduit dans d'un point de vue assurantiel par la réalisation du risque. C'est ainsi la seule taxe dont le produit a augmenté en 2017 et 2018 suite au cyclone Irma, mais également en 2020 alors que l'activité économique était en repli.

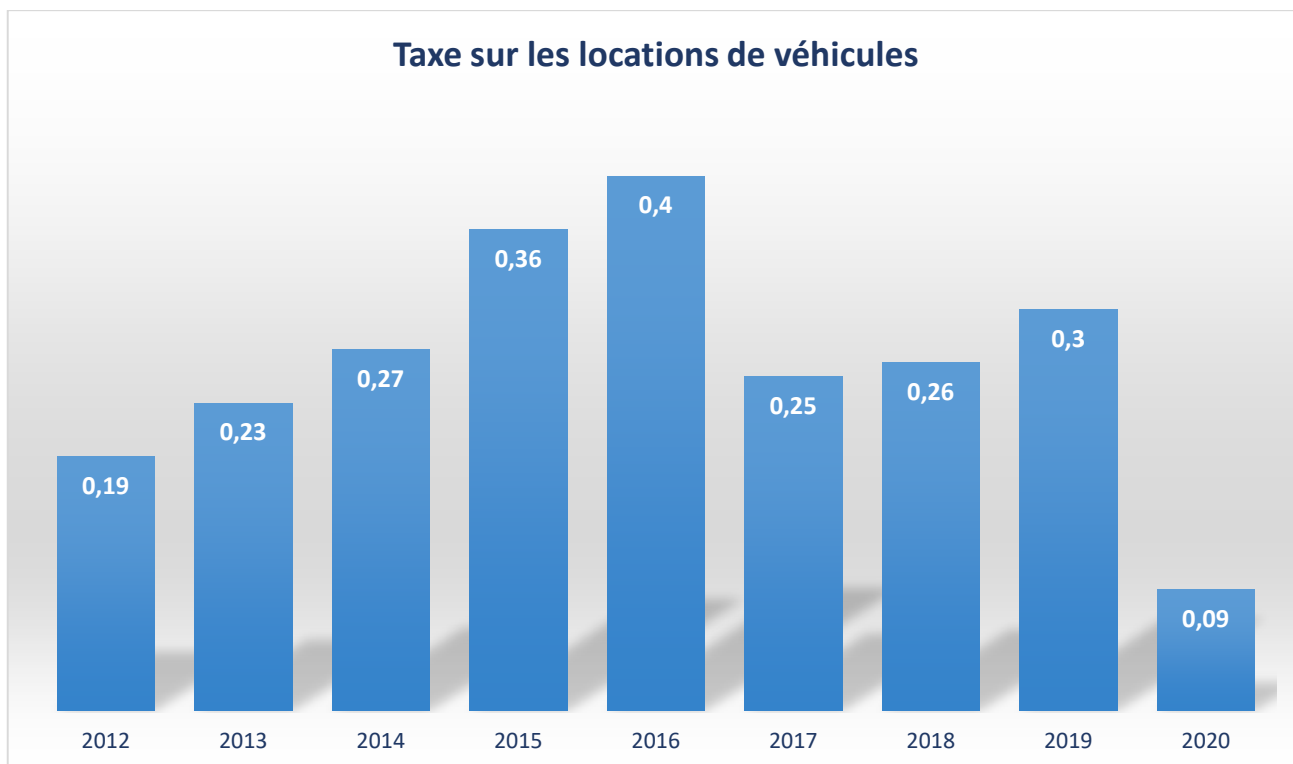


Commentaire : Le droit de bail et la taxe de séjour étaient complémentaires jusqu'au 1^{er} avril 2020, date d'effet de la suppression de la taxe de séjour. En effet le droit de bail s'applique au taux de 3% sur le montant du loyer pour les logements occupés sur la base d'un bail et pour une durée de plus de 90 jours, alors que la taxe de séjour était applicable au taux de 4% sur les locations touristiques saisonnières. Pour ces deux taxes, la dynamique de progression a été stoppée net par les effets sur la fréquentation touristique du cyclone Irma, puis du contexte pandémique, et le niveau des recettes a atteint son minimum sur la période en 2018.

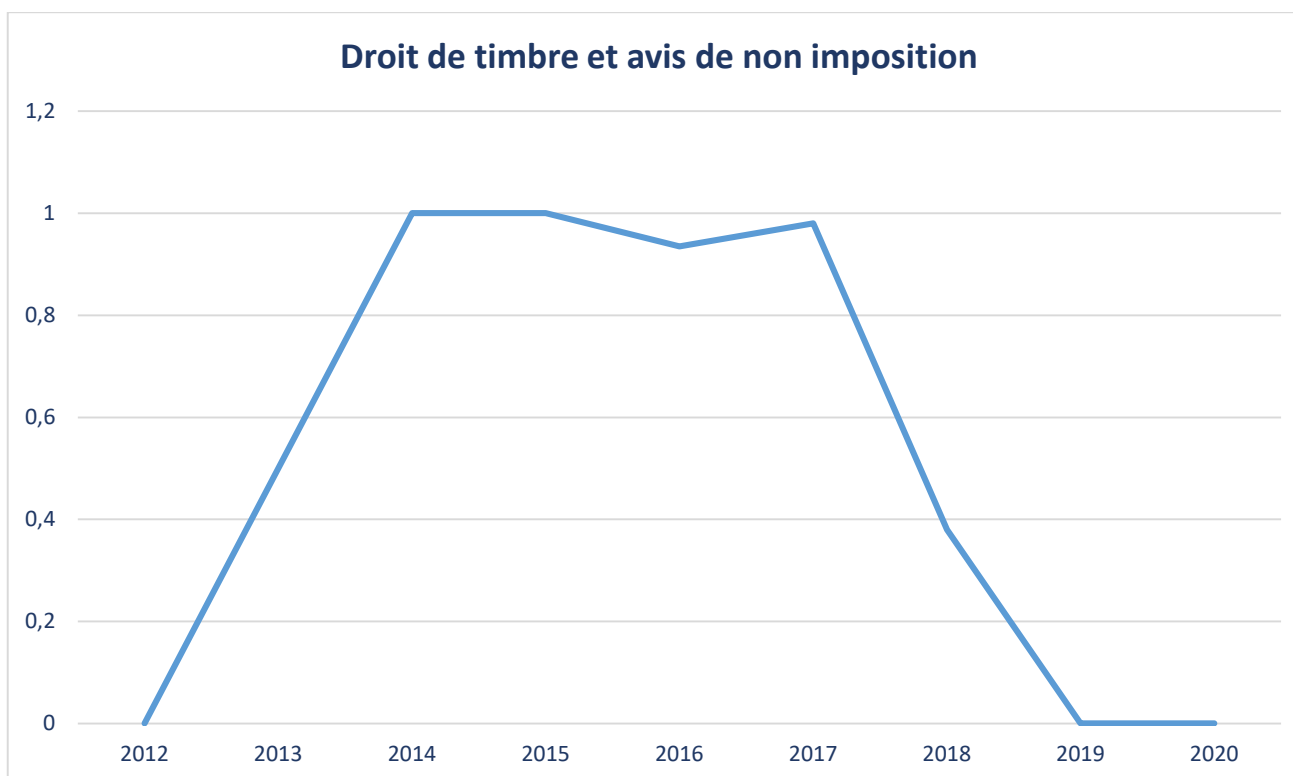


Commentaire : L'évolution des recettes de taxe d'embarquement, directement liées à l'évolution du nombre de passagers embarquant et débarquant à l'aéroport de Grand Case Espérance, corrobore la baisse très importante du trafic en 2020 en raison du contexte pandémique.





Commentaire : L'évolution de la taxe sur les locations de véhicules présente les mêmes traits que celle décrite supra pour la taxe de séjour, à savoir un impact fort à la baisse du cyclone Irma puis du contexte pandémique, avec une baisse très importante en 2020 liée à la disparition de la taxe au 1^{er} avril, les opérations correspondantes entrant à cette date dans le champ de la TGCA.



ANNEXE : DONNEES BRUTES (millions d'euros)

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
TGCA	6,55	8,50	9,00	15,00	18,30	15,60	22,90	25,57	19,67
Taxes foncières	9,50	13,74	13,56	14,11	15,46	5,58	11,16	12,61	15,13
Impôt sur les sociétés	3,01	5,34	6,14	6,34	7,02	7,50	8,48	19,01	12,10
Droits d'enregistrement	10,60	10,00	11,06	13,26	13,04	7,85	6,78	12,80	11,78
Taxe sur la consommation de produits pétroliers	5,17	14,28	14,91	14,93	15,07	11,88	10,55	12,28	11,69
Impôt sur le revenu	7,62	7,72	7,68	11,16	11,00	9,96	12,44	12,49	10,94
Droit de licence	0,60	0,86	0,88	0,84	0,97	0,87	0,98	1,19	1,17
Contribution des patentes	3,00	3,53	2,38	3,70	4,70	4,29	3,99	3,61	3,63
Taxe territoriale d'électricité	1,21	1,23	1,26	1,30	1,34	1,25	0,92	0,50	1,61
Taxe sur les conventions d'assurance	0,97	1,16	1,10	1,18	1,26	1,63	1,64	1,98	2,21
Cartes grises	0,41	0,49	0,36	0,84	0,75	0,72	1,16	0,98	0,77
Droit de bail	0,85	0,80	0,48	0,55	2,14	0,84	1,08	0,76	0,60
Taxe de séjour	1,30	1,70	2,00	2,90	3,20	2,40	0,50	1,50	0,65
Taxe d'embarquement	0,00	0,77	0,48	0,78	0,89	1,06	0,82	1,00	0,32
Prélèvement sur les jeux	0,00	0,35	0,43	0,47	0,40	0,37	0,36	0,40	0,30
Taxe sur les locations de véhicules	0,19	0,23	0,27	0,36	0,39	0,25	0,26	0,32	0,09
Droit de timbre et avis de non imposition	0,00	0,50	1,07	1,03	0,93	0,98	0,38	0,00	0,00
Recettes totales (comptabilité publique)	51,33	71,60	73,91	89,28	97,46	73,44	84,64	107,42	93,12



Direction de la Fiscalité
Le 29 décembre 2021